

25 mars 2003

03.313

**Question François Bonnet****Une famille bloquée en Suisse pendant 13 ans! ...**

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il est fréquent que le service cantonal des étrangers détruise ou perde des dossiers indispensables à la liberté de voyager et à la régularisation de la situation d'étrangers domiciliés en Suisse?

Estime-t-il normal qu'une famille française d'origine chinoise à qui cette mésaventure est arrivée se retrouve dans l'impossibilité de voyager à l'étranger, bloquée en Suisse sans papiers pendant 13 ans, alors même que les enfants nés en Suisse sont parfaitement intégrés, régulièrement scolarisés et que leur mère, titulaire d'un permis C, a pignon sur rue depuis plusieurs années, tenant dans notre canton un établissement tout ce qu'il y a d'honorable et faisant même partie des comités tant cantonal que chaux-de-fonnier de la Société des cafetiers-restaurateurs?

Quelle possibilité, en attendant le règlement d'une procédure de naturalisation de la famille singulièrement compliquée par ce cafouillage administratif ubuesque, le Conseil d'Etat peut-il proposer pour que, en particulier et dans l'immédiat, la scolarité des enfants se déroule sans heurts et que ceux-ci puissent participer aux échanges linguistiques avec des écoles étrangères prévus pour leur classe?

Question urgente!